

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX/EXEC 00/47/9

Mai 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Siège de l'OMS, Genève, 28-30 juin 2000

EXAMEN D'AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5

Historique

1. La procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et des textes apparentés stipule que:

Étape 5

L'avant-projet de norme est soumis à la Commission ou au Comité exécutif par le Secrétariat en vue de son adoption comme projet de norme. En prenant une décision à ce stade, la Commission ou le Comité exécutif doit tenir compte de toute observation qui peut lui être présentée par l'un quelconque de ses membres au sujet des incidences que l'avant-projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques. Dans le cadre régional, tous les membres de la Commission peuvent présenter des observations, prendre part aux débats et proposer des amendements, mais seule la majorité des membres de la région ou du groupe de pays concernés présents à la session peut décider de modifier ou d'adopter le projet. Lorsqu'ils prennent une décision à ce stade, les membres de la région ou du groupe de pays concernés doivent tenir compte de toute observation qui peut leur être présentée par l'un quelconque des membres de la Commission au sujet des incidences que l'avant-projet ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques.

Examen d'avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5

2. Le Comité exécutif est invité à envisager de porter les textes énumérés dans le tableau ci-joint à l'étape 6 de la procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et des textes apparentés. Les observations reçues à propos de ces textes sont reproduites à l'Annexe I¹.

¹ Les observations reçues après la publication de ce document seront reproduites dans un additif peu de temps avant la date de la session du Comité exécutif.

X7161/F

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

AVANT-PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5

POINT	TITRE	COMITÉ	DOCUMENT	OBSERVATIONS
1.	Avant-projet de norme pour les produits aqueux à base de noix de coco	CCASIA	ALINORM 01/15, Annexe II	Pour affinement par le Comité sur les fruits et les légumes transformés
2.	Avant-projet de norme révisée pour les crèmes, crèmes fouettées et crèmes fermentées	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VI	
3.	Avant-projet de norme révisée pour les laits fermentés	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VII	
4.	Avant-projet de norme révisée pour les poudres de lactosérum	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VIII	
5.	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les substances ci-après: Clenbutérol dans le lait de vache: Néomycine dans le foie, les rognons et le lait de bovins Phoxime dans les tissus de bovins, porcins, ovins et caprins Somatotropine porcine dans les tissus de porcins Thiamphénicol dans les tissus de porcins et de poissons	CCRVDF	ALINORM 01/31, Annexe V	
6.	Avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et règles relatives à l'établissement et la délivrance de certificats	CCFICS	ALINORM 01/30 par. 48-49 et Annexe II	Le Comité est convenu d'informer le Comité exécutif que certaines questions sont encore à l'examen
7.	Avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le tableau 1 de la norme générale pour les additifs alimentaires	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe V	
8.	Avant-projet de révision du Système international de numérotation des additifs alimentaires	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe VII	
9.	Avant-projet de code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques	CCFAC	ALINORM 01/12, Annexe XVIII	
10.	Avant-projet de révision de la norme pour le sel de qualité alimentaire – emballage, transport et entreposage	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe XIV	

